



MAIRIE DE MONTJAVOULT

60240 Montjavoult
Téléphone 03 44 49 92 59

BILAN FINANCIER DE 2004

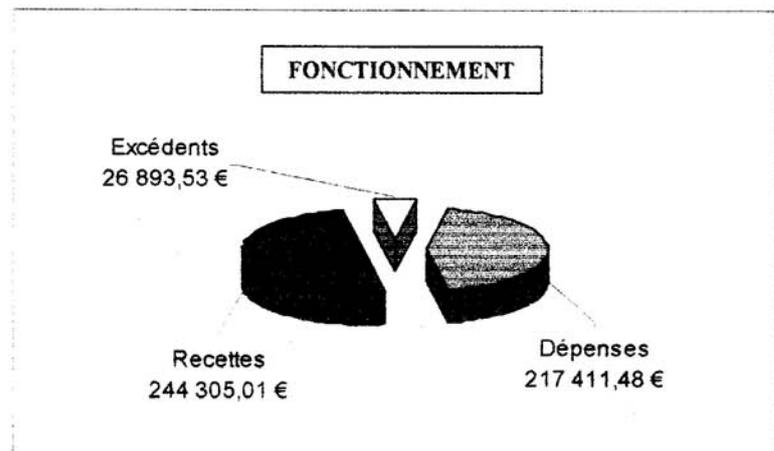
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats du compte de gestion du percepteur et du compte administratif sont rigoureusement semblables :

Résultat de l'exercice 2004 :

— FONCTIONNEMENT :

TOTAL excédentaire pour
l'exercice 2004 : + 26 893,53 €

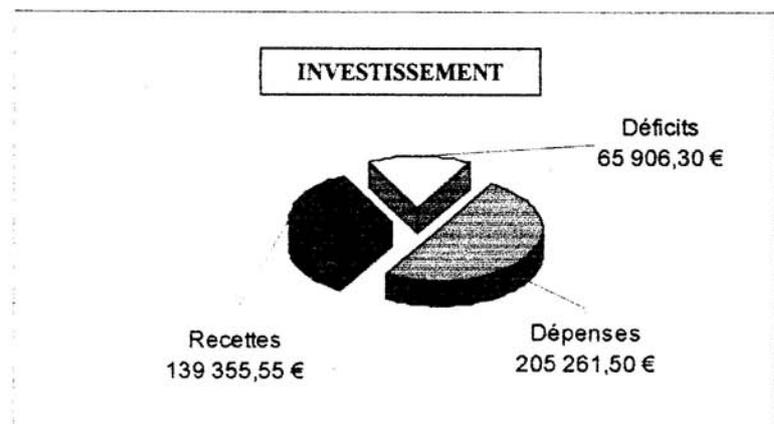


— INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture de 2004:

- 65 906,30 €

(Déficits dus aux investissements importants car certaines subventions n'ont pas encore été perçues.)



Le résultat de clôture général de 2004 (avec reprise des résultats de toutes les années antérieures) fait apparaître un solde positif de 72 443,31 € qui sera repris au budget primitif 2005, en recettes de fonctionnement.

Après lecture du compte administratif 2004, article par article et considérant que les sommes correspondent rigoureusement aux résultats de la perception, le conseil municipal vote à l'unanimité les résultats de l'année 2004.

BUDGET PREVISIONNEL 2005

VOTE DES 4 TAXES

Les prévisions en investissement étant très importantes, et après discussion, les conseillers votent une augmentation de 1% des impôts.

Taxe	Taux de l'année dernière	Taux départementaux	Taux 2005 votés
Habitation	4.97	12.78	5.02%
Foncier (bâti)	11.34	24.05	11.45%
Foncier (non bâti)	21.69	43.14	21.91%
Professionnelle	9.08	(T. national) 15.34	9.17%

Les impôts de Montjavoult sont très inférieurs aux taux départementaux et nationaux.

LES INVESTISSEMENTS 2005

Un certain nombre de demandes de subventions ont été faites ou le seront cette année :

- Etude à la parcelle
- Programme de remise en état des réverbères (environ 6 par an pour le changement de boîtiers)
- Paratonnerre
- Sol des classes et des WC de l'école
- Changement de la chaudière de l'école
- Différentes traversées de route
- Achat d'une parcelle à Valécourt

PARTICIPATION 2005 AU SYNELEC

La participation de Montjavoult au Synelec (syndicat d'électrification de la région de Chaumont) sera directement prélevée sur le budget communal 2005 (l'autre possibilité non retenue, était de prélever directement cette participation sur la feuille d'imposition de chaque contribuable).

SUBVENTION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS

Durant 2004, une quinzaine d'enfants ont régulièrement fréquenté le centre de loisirs du Centre social rural de Chaumont en Vexin.

La commune a le choix entre trois possibilités, pour subventionner les activités :

- Soit la facturation au réel
- Soit le forfait de base (sans les accueils)
- Soit le forfait global (avec les accueils)

La 3^{ème} solution est retenue, cette dernière avantagea - et les familles - et la commune ; elle sera calculée sur la base du nombre de jours réels de fréquentation de 2004.

Une convention sera signée en ce sens.

LE SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial, qui a pour mission le contrôle de l'implantation, de la conception, de réception, de fonctionnement, voire de l'entretien en lui-même et la remise en état des installations d'assainissement non collectif sur un territoire donné, afin de se substituer à la responsabilité du maire en tant qu'autorité de police afin de prévenir les pollutions ou faire cesser la nuisance.

L'usager du SPANC est le bénéficiaire de toutes ces prestations pour son propre logement. Toutes les communes de la CCVT du Vexin Thelle doivent obligatoirement avoir mis en place un SPANC avant la fin 2005 pour être en conformité avec la loi, et ce service sera facturé aux communes au niveau intercommunal par la CCVT, certainement en régie.

CALVAIRES

Plusieurs calvaires ont été renversés dans les champs et sont à l'état d'abandon. Pour être en adéquation avec le programme de développement des sentiers de randonnée de la communauté de Communes, il nous est demandé de remettre en état ces calvaires.

Les propriétaires et les exploitants ayant des calvaires en bordure de leurs propriétés seront contactés pour convenir des emplacements et du travail à effectuer pour la remise en valeur de ce patrimoine communal.

ENFANCE EN DANGER : APPELER POUR PROTEGER

Quels sont les signes qui peuvent alerter ?

Un enfant qui se renferme sur lui-même, chez qui l'on va observer une baisse brutale des résultats scolaires, qui présente des traces de coups, l'ensemble pouvant s'accompagner de pleurs, perte de sommeil et de l'appétit...

Le repérage d'un ou de plusieurs de ces signes doit alerter et conduire à contacter:

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

le 01 30 30 31 31

ou en dehors de ces horaires :

le 119



Ainsi à n'importe quel moment, vous êtes certain d'avoir un correspondant au bout du fil. Lors de votre appel sur le 119 vous pouvez garder l'anonymat, de plus le numéro composé n'apparaît pas sur les factures téléphoniques détaillées.

Maintenant je sais à qui en parler

Rallye patrimoine à Montjavoult

Le jeudi 19 mai 2005, au matin, les élèves d'Hadancourt et de Montagny sont venus dans notre école pour connaître notre village.

Avant tout ceci, nous avions préparé leur arrivée en :

- visitant Montjavoult*
- écrivant des questions*
- préparant des jeux*

Pendant la journée, nous nous sommes répartis dans 11 équipes et nous avons suivi 2 parcours (un le matin, l'autre l'après midi)

Pour le parcours A, nous avons guidé notre équipe dans la forêt, puis nous sommes passés devant le clos de l'oiseau bleu, enfin nous avons été accueillis chez madame Catry avant de rentrer à l'école.

Le parcours B nous a mené jusqu'au Vouast après être passés devant l'église et l'ancienne prison ! Nous sommes revenus à l'école en passant par la rue Soins.

La plupart des élèves ont aimé cette journée.

Nous tenons à remercier :

- * Monsieur et Madame Catry pour nous avoir accueillis chez eux.*
- * Monsieur et Madame Gauthiez pour les nombreux renseignements qu'ils ont fourni.*
- * Les propriétaires du Clos de l'oiseau bleu pour avoir rendu sa véritable place à l'oiseau.*

Nous tenons surtout à remercier tous les accompagnateurs et tous les élèves sans qui cette journée aurait été impossible.

Compte rendu fait par les élèves des classes de : CE2. CM1. CM2.



LA CITOYENNETÉ S'APPREND ET SE VIT

La cérémonie de remise de décrets de naturalisation, qui s'est déroulée récemment en France, est l'occasion de se pencher sur la question de la citoyenneté.

La citoyenneté, c'est partager une façon de penser, une façon de débattre, une façon d'agir, bref, des règles du jeu qui soient communes à nous tous.

La citoyenneté consiste en l'implication de chaque personne à exercer des droits et des devoirs civils et politiques, c'est la reconnaissance de la place et du statut de chacun dans la société française.

Penser à la citoyenneté, c'est s'interroger sur les valeurs qui la constituent, sur celles qui permettent de l'exercer, sur la liberté de chacun. Ces valeurs n'ont de fondement que si elles sont partagées et reconnues par l'ensemble de la population. C'est un socle où le respect réciproque est considéré comme la base. La citoyenneté s'apprend, elle n'est pas innée, c'est donc dès l'enfance, par l'éducation, qu'elle se transmet, en famille par l'exemple parental, à l'école par l'instruction civique. Dans ce cadre elle s'acquiert naturellement et se constitue par des concepts simples : respect, tolérance, liberté, responsabilité, cohérence entre actes et pensées. Ces valeurs ne sont pas anodines, l'appropriation de leur ensemble forme la dignité humaine de chaque concitoyen.

Chacun d'entre nous a des droits, ceux du citoyen : le droit de participer au débat démocratique et de contribuer par notre réflexion à résoudre les problèmes. Ces droits-là, ce sont en même temps des devoirs. La citoyenneté, c'est de faire vivre les valeurs de la république : la liberté, l'égalité, la fraternité.

Cette citoyenneté se décline dans la vie courante, à tous niveaux, à la mesure de chaque individu, sans que ne s'exerce d'appréciation de la part d'autrui sur la manière dont elle est pratiquée. C'est à chacun, dans sa liberté de conscience, de décider, s'il souhaite la manifester par un engagement. Il peut ainsi rejoindre une association, choisir de donner de son temps pour une cause, pour défendre des idées.

Cette action citoyenne se manifeste par le bénévolat au sein d'une association qui implique les adhérents, à partager avec d'autres des moments, pour se rassembler sur des thèmes ou des idéaux communs. C'est un mode d'expression communautaire autour d'une volonté partagée pour agir. Ces groupes d'hommes et de femmes, qui donnent de leur temps pour aider leurs concitoyens, font un travail particulièrement méritoire, très fructueux à double titre : en donnant, ils reçoivent et s'enrichissent de la relation.

Ces bénévoles ne sont jamais assez nombreux et il serait particulièrement utile que des renforts viennent aider ceux qui consacrent du temps aux autres. Nul diplôme, aucune compétence particulière ne sont demandés, seulement la volonté de passer quelques heures par semaine avec les membres actifs pour aider ceux qui peuvent en avoir besoin. Cet appel ne concerne pas votre voisin, vos amis mais chaque lecteur, il a pour objet qu'un plus grand nombre accepte d'utiliser un peu de son temps pour participer généreusement à la solidarité que chacun d'entre nous peut exercer.

La commune de Montjavoult soutient et encourage (par des subventions) les associations et l'énergie de ceux qui y participent, reflétant encore mieux leur dynamisme qu'ils manifestent par des engagements libres, des engagements citoyens.

ETAT CIVIL

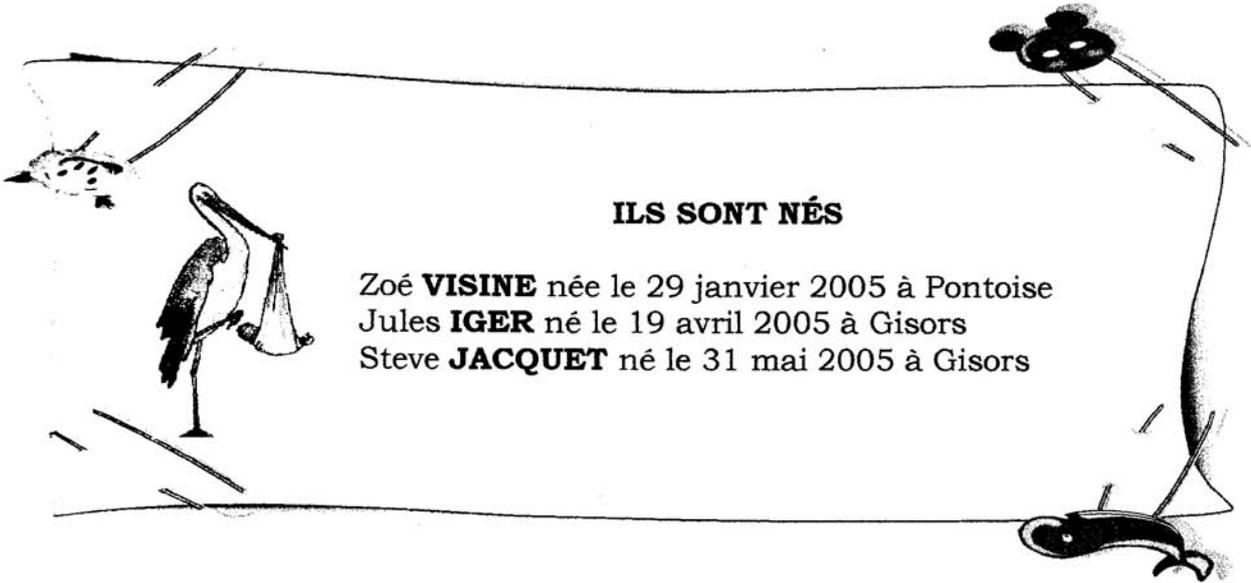
ILS SE SONT MARIÉS

Olivier **PHILIPS** et Claudine **HERBOSA**
le 24 juin 2005 à Gisors



ILS SONT NÉS

Zoé **VISINE** née le 29 janvier 2005 à Pontoise
Jules **IGER** né le 19 avril 2005 à Gisors
Steve **JACQUET** né le 31 mai 2005 à Gisors



ILS NOUS ONT QUITTÉ

Jacques **KALIN** décédé le 15 janvier 2005 à Evreux
Yves **JEGADO** décédé le 16 janvier 2005 à Vernon
Cécile **DELACOUR** décédée le 21 février 2005 à Beauvais
Jacqueline **GAZON** décédée le 24 février 2005 à Bouffémont
Jean **DOLLÉ** décédé le 17 avril 2005 à Compiègne

TRESOR PUBLIC

La trésorerie de Trie Château nous propose d'insérer dans le bulletin ce support sur les modalités de paiement de l'impôt.

LE COMPTABLE DU TRESOR DE VOTRE COMMUNE:

Installé à TRIE-CHATEAU, rue nationale, il assure la comptabilité des collectivités et établissements publics locaux et conseille du point de vue financier les élus dans leur gestion. En relation avec les responsables, il recouvre les produits locaux et paie les dépenses de la Commune et des établissements publics. En matière d'impôt, il est à votre écoute pour toute question concernant son paiement et traite vos réclamations. **Pour vous simplifier l'impôt**, il vous propose différentes formules.

A compter de cette année, la redevance audiovisuelle est à payer avec la taxe d'habitation. Elle peut donc être mensualisée ou prélevée à l'échéance dans les mêmes conditions

Pour votre impôt sur le revenu, votre taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle, votre taxe foncière, vous avez le choix entre deux formules de prélèvement automatique.

Le prélèvement à l'échéance

Vous préférez payer vos impôts à chaque échéance. Vous êtes systématiquement prévenu de la date et du montant du prélèvement :

- ⇒ impôt sur le revenu: 3 prélèvements; février et mai pour les 2 acomptes provisionnels, en septembre pour le solde.
- ⇒ Taxe foncière : 1 prélèvement le 25 octobre soit 10 jours après l'échéance
- ⇒ Taxe d'habitation : 1 prélèvement le 25 novembre soit 10 jours après l'échéance

La mensualisation

Vous souhaitez étaler sur l'année les paiements pour mieux gérer votre budget :

- ⇒ 10 mensualités de janvier à octobre, le 15 du mois
- ⇒ étalement jusqu'en novembre et décembre, en cas d'augmentation de votre impôt.

Le prélèvement automatique de l'impôt vous intéresse

Adhérez en ligne sur le site de l'administration fiscale www.impots.gouv.fr ou remplissez ce formulaire d'adhésion et l'autorisation de prélèvement. Envoyez-les accompagnés d'un RIB à la Trésorerie de (nom et adresse de la trésorerie)

<input type="checkbox"/> IMPOT SUR LE REVENU	<input type="checkbox"/> TAXE D'HABITATION	<input type="checkbox"/> TAXE FONCIERE
<input type="checkbox"/> Je choisis le prélèvement à l'échéance	<input type="checkbox"/> Je choisis le prélèvement à l'échéance	<input type="checkbox"/> Je choisis le prélèvement à l'échéance
<input type="checkbox"/> Je choisis la mensualisation	<input type="checkbox"/> Je choisis la mensualisation	<input type="checkbox"/> Je choisis la mensualisation
Référence de l'avis* :	Référence de l'avis* :	Référence de l'avis* :
Adresse :	Adresse :	Adresse :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° NATIONAL D'EMETTEUR

005002

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet les prélèvements d'impôt ordonnés par le Trésor public. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Trésor public.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER				DESIGNATION DU CREANCIER	
NOM, Prénom:				TRESOR PUBLIC	
ADRESSE:					
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER				DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE	
Etablissement 	Guichet 	N° de compte 	Clé RIB 	NOM: Adresse:	

DATE:

Signature du titulaire du compte:

LA HALLE AUX FOURMIS : Nouveaux horaires 2005

Le vestiaire La Halle aux Fourmis est ouvert à tous et à toutes.

Les jeudis et vendredis de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (auparavant 16 h)

Il est situé rue de l'église à Chaumont en Vexin.

4 journées portes ouvertes seront organisées : samedi 12 mars, samedi 11 juin, dimanche 25 septembre,

(pendant la Foire à Tout) et samedi 10 décembre. Lors de ces journées le vestiaire sera ouvert en continu de 10 h à 16 h.

On peut y acheter des vêtements de toutes tailles, pour tous les âges, et à petits prix (entre 0,50 Euros et 5 Euros)

Nous récupérons également des vêtements, chaussures, jouets et articles de puériculture que vous pouvez déposer directement au local aux jours et heures d'ouverture ou au Centre Social Rural, 23 rue de la République toute la semaine aux heures de bureau. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la responsable du vestiaire : Mme Monnier Michèle au 06 72 01 60 02.

Cette information nous est communiquée par le Centre Social Rural de Chaumont en Vexin pour insertion dans le bulletin

PLATE-FORME MULTISPORTS

Le règlement du terrain multisports ne pouvant rester affiché sur le lieu, en voici le contenu, ainsi tous les habitants de la commune pourront en être informés.

INFORMATION

Cette plate-forme multisports est réservée, en priorité aux habitants de MONTJAVOULT.

Il est formellement interdit d'y pratiquer le football (le terrain, en contrebas est réservé à cet effet).

Chaque équipe de joueurs peut pratiquer soit le hand, soit le volley, soit le basket, soit le tennis durant 1 heure, si d'autres joueurs attendent.

Ces équipements sont la propriété de tous les habitants de MONTJAVOULT : respectez-les !

Nous comptons sur votre civisme.

MUSICAVOULT

Samedi 11 juin 2005, 8^{ème} édition de Musicavoult.

Au programme :

L'ensemble de saxophones de l'école de musique de Gisors



Contes et musiques par Brigitte Blaise : « il faut réveiller les instruments »
Steel Drum, Tambours d'eau, Concertina, grand et petit Psaltérion,
Accordéon et Conque marine nous ont fait embarquez pour le rêve !
Tous ces instruments de musique nous ont fait connaître le mystère de leur
vie et leur pays d'origine.

Le petit Chœur Palpitant de
Montjavoult et Boury



Le Zingg Jazz Band interpréta des standards de Jazz pendant
l'apéritif.

L'Orphéon Piston agrémenta avec
talent et bonne humeur le dîner.



A 21 h dans l'église, Mora Vocis (ensemble de voix de femmes solistes) présenta :
Voix romanes, pièces vocales du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle.



Domage pour ceux qui ne sont pas venus, car lorsque le soleil
fait partie de la fête, celle-ci est d'autant plus belle.



Mercredi 13 juillet 2005 à 21 h 30

La réussite de la dernière fête nationale, incite Madame le Maire et son Conseil, à renouveler cette expérience afin que tous les habitants de la commune puissent s'y retrouver et passer une soirée agréable.

Montjoviens, réservez votre soirée et venez nombreux.

LA FOIRE A TOUT

UNE DATE À RETENIR DANS VOTRE CALENDRIER : 4 septembre 2005

L'association « Le Bonheur dans le pré » a repris le flambeau de cette manifestation et comme d'habitude la Foire à Tout, tant attendue, aura bien lieu à la date habituelle du premier dimanche de septembre.

Réservez dès à présent vos places auprès de cette association.

ANIMATIONS VILLAGES

Comme tous les ans, au mois de juillet, le Centre Social Rural du Vexin – Thelle intervient dans les villages pour proposer aux familles des animations.

A Montjavoult, les dates sont :

- **Mardi 19 juillet** : initiation au tir à l'arc de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Mercredi 20 juillet** : jeu « les épreuves » de 9 h30 à 12 h
Un jeu de logique, réflexion, stratégie, adresse...

Etes-vous prêts à participer ?... Et tenter de finir avant les autres équipes ?

Renseignements et inscriptions à la mairie.

Numéros de Téléphone Utiles

MAIRIE	Montjavoult	03 44 49 92 59
GENDARMERIE	Chaumont en Vexin	03 44 47 55 17
POMPIERS	Chaumont en Vexin	03 44 49 47 60
HOPITAL	Chaumont en Vexin	03 44 49 54 54
HOPITAL	Gisors	02 32 27 76 76
SECURITE SOCIALE	Beauvais	03 44 10 10 10
CONSEIL GENERAL	Beauvais	03 44 06 60 60
PREFECTURE DE L'OISE	Beauvais	03 44 06 12 34
E. D. F. Dépannage	Beauvais	08 10 33 30 60
VEXIN THELLE EMPLOI	Le matin	03 44 49 99 61
GENERALE DES EAUX	Beauvais	08 10 10 88 01
CENTRE ANTI POISON	Paris	01 42 05 63 29
S. N. C. F.	Chaumont en Vexin	03 44 49 00 32
S. N. C. F.	Gisors	02 32 55 01 30
		02 32 55 22 95
S. N. C. F.	Chars	01 30 39 72 15

Brigade de Gendarmerie
24 rue Emile Deschamps
10240 CHAUMONT EN VEXIN
Tél: 03.44.47.55.17

Un seul numéro : le 17 !

Les vacances arrivent, soyons vigilants

AVANT VOTRE DÉPART, À VOTRE DOMICILE

- Prenez contact avec vos voisins pour leur signaler votre départ en vacances ; Laissez-leur des coordonnées afin de pouvoir vous joindre ou l'adresse de la famille ;
- Faites vider la boîte aux lettres régulièrement pour ne pas montrer que la maison est inoccupée ;
- Bien vérifier la fermeture de toutes les issues et les renforcer au besoin (barres, verrous,)
- Ne pas laisser des volets ouverts (surtout à l'arrière de l'habitation) même si vous avez peur pour votre plantes vertes !
- Si vous partez plusieurs semaines, demandez à un personne de confiance, un voisin, membre de la famille de venir ouvrir les volets en journée, de temps en temps.

SUR VOTRE LIEU DE VACANCES

- Veillez à bien verrouiller l'appartement ou la résidence de vacances lorsque vous partez pour la journée ;
- Ne laissez jamais d'objet de valeur sur votre lieux de résidence de vacances ;
- N'hésitez à faire appel à la gendarmerie ou la police en composant le 17.

VOTRE VÉHICULE

- Ne jamais laisser un véhicule non fermé à clé sans surveillance surtout dans les lieux fréquentés (parking des plages) ;
- Ne pas laisser sur la banquette arrière des vêtements ou sacs qui peuvent attirer la convoitise des malfaiteurs.

SI VOUS NE PARTEZ PAS CET ÉTÉ

- Soyez soucieux de votre entourage comme vous voudriez que les autres soient soucieux de vous !
- Alors, si vous constatez quelques chose d'anormal dans une maison dont les propriétaires sont partis en vacances, n'hésitez surtout pas ! et composez le 17 ;

LES SYSTÈMES D'ALARME : MISE EN GARDE

ATTENTION !

Certaines soi-disant sociétés de sécurité vous font des propositions alléchantes de système d'alarme à de bas prix ou presque, visitant ainsi votre résidence ; vous montrez tout votre dispositif de sécurité et surtout ses faiblesses. Ne faites pas cela ! vous avez affaire à des personnes qui ont sûrement des intentions de visiter votre habitations pendant vos absences. Demandez une carte et contacter votre pour savoir si vous n'avez pas affaire à des malfaiteurs. (Soyez très vigilant !).

De même, en ce qui concerne le démarchage par téléphone où l'on vous demande la date d'installation de votre système de sécurité, répondre que celui-ci est récent, que vous avez la vidéo télésurveillance, gaz et brouillard, cela ne regarde personne : Que vous et votre assureur !

Si vous changez de système d'alarme, mettez-vous en rapport impérativement avec votre assureur, celui-ci doit reconnaître le matériel de la société pour la bonne marche de votre assurance. A faire par écrit et demander une réponse écrite.

Réservez un bon accueil aux patrouilles de gendarmes qui passent et signalez-leur les comportements suspects. Un seul numéro, de jour comme de nuit : le 17
La sécurité est l'affaire de tous et les cambriolages n'arrivent pas « que chez les autres ».
En somme, réagissez comme vous voudriez que vos voisins réagissent pour vous, soyez citoyen !

COMMENT AFFRONTER LA CANICULE

Dans ce numéro :

<i>Affronter la canicule</i>	1
<i>Permanences de la mairie</i>	2
<i>Centre aéré</i>	2
<i>Piscines et points d'eau</i>	2
<i>Jeux</i>	2



Extrait du Flash Info
De Montagny en Vexin

Protégez vous de la chaleur

- Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12 H et 16 H) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...
- - Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- - Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- - Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit en provoquant des courants d'air.
- **Rafraîchissez-vous**
- - Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches
- - Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou à défaut dans des lieux ombragés et frais : supermarchés, cinémas, musées... à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

Buvez et continuez à manger

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
- Ne consommez pas d'alcool

PROTEGEZ VOS ENFANTS

Ne laissez jamais seul votre enfant près d'un point d'eau quel qu'il soit

Équipez votre enfant de brassards ou d'une bouée adaptée, s'il est à proximité d'un point d'eau.

Posez à côté de votre piscine une perche et une bouée, un téléphone pour appeler les secours

Après la baignade : sortez tous les objets flottants (jouets, bouées, objets gonflables)

Vérifiez que votre enfant ne peut pas accéder seul au point d'eau

Protégez l'accès aux piscines et autres points d'eau

Des dispositifs existent : renseignez vous auprès de votre installateur de piscine.

Une noyade est si vite arrivée !

Votre enfant peut se noyer en moins de trois minutes dans 30 cm d'eau !

- Mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée)
- Demander conseil à votre médecin votre pharmacien
- N'hésitez pas à vous faire aider.
- Demander de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire

Un risque grave : le coup de chaleur

Il peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

Il se repère par :

- Une agressivité inhabituelle
- Une peau chaude, rouge et sèche
- Des maux de tête, des nausées, des somnolence et une soif intense
- Une confusion, des convulsions ou une perte de connaissance

Appelez immédiatement les secours en composant le 15

En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez la d'eau fraîche ou mettez lui des linges humides et faites des courants d'air.

Les feux sont interdits

RAPPEL

Le brûlage des herbes est formellement interdit.

Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie de Liencourt St Pierre. (carte d'accès disponible en mairie sur présentation de votre carte grise).





Mairie de Montagny en Vexin Centre aéré

Ouverture du 4 au 29 Juillet

Galerie de 7 H à 9 H et de 17 H 15 à 19 H
Activités de 9 H à 17 H 15

Renseignements

Téléphone : 03.44.49.01.80



La maison nature



Maison d'hôtes de charme dans le Vexin français

17, rue du Chemin Vert
Le Vouast - 60240 MONTJAVOULT

☎ : 06 60 75 45 50

Internet : <http://www.lamaisonnature.com>

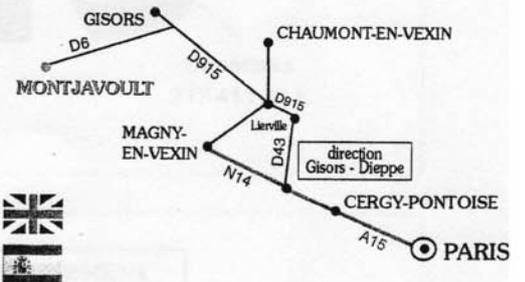
Nouveau à Montjavoult !

*Aux portes du parc naturel régional du Vexin français,
la vraie campagne à une heure de Paris...*

**Arrivée à partir de 16 heures
Départ avant 12 heures**

Nous rejoindre ?

Direction Montjavoult.
Traverser Beaugrenier.
Au carrefour, à gauche,
C6 Le Vouast,
à droite 17, rue du Chemin Vert.



campagne nationale contre les abandons



*Ils ont un Cœur...
et Vous ?...*

**AIDEZ
LA S.P.A.
DE
VOTRE
RÉGION**

SPA DE BEAUVAIS ET DE L'OISE

Rue Corréus - Tél. 03 44 48 02 50 / Fax 03 44 45 80 79